

Information complémentaire santé

En ce début d'année, la municipalité de Paulhan a contribué à l'organisation d'une réunion sur le thème de la complémentaire santé pour les personnes retraitées, organisée par la compagnie Axa. Celle-ci ayant été une réussite, il a été obtenu de la part de notre partenaire que les offres et tarifs soient étendus à tous les Travailleurs Indépendants de la commune de Paulhan.

Cette nouvelle initiative s'adresse donc à tous les travailleurs non salariés : artisans, commerçants et professions libérales.

Lors de cette réunion, il sera abordé les différentes questions concernant le régime obligatoire des indépendants, les dépassements d'honoraires, les forfaits optiques/dentaires, les ALD... mais aussi dans le cadre de vos professions bien spécifiques (arrêts de travail, invalidité, décès, loi madelin).

En partenariat avec un des leaders de l'assurance sur le marché de la complémentaire santé, nous avons d'ores et déjà obtenu de fortes réductions A VIE sur les futurs contrats.

Vous serez conviés à un déjeuner offert en fin de matinée. Le lieu, la date et l'heure de la réunion seront

confirmés par mail. Aussi, l'inscription en mairie est obligatoire, avant le 15 septembre

Dans l'attente de vous lire, cordiales salutations.

Eric Gamet, Responsable Clientèle Épargne & Prévoyance

AXA France

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

N° de téléphone :

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée. Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.